

Pièce n° 13.

Arrêt du Conseil royal des finances à Versailles, du 28 août 1764, pour fixer l'état des gages et appointements du gouverneur et du consulat de Lyon.

Au gouverneur (1).	12,000 livres.
et pour son logement.	5,000
Au secrétaire du gouverneur.	5,000
Au lieutenant-général.	8,000
et pour son logement.	1,500
Au commandant (2).	3,000
et pour son logement.	1,200
Au prévôt des marchands, avec son logement en nature	17,000
Au secrétaire de la prévôté, avec tous les frais de bureau (3).	3,600
Aux quatre échevins, chacun 1,000 l.	4,000
A l'échevin gradué, pour un commis.	600
Au procureur-général de la ville (4).	6,000
Au secrétaire de la ville (5).	3,000

(1) Le gouverneur était Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy, mort sur l'échafaud révolutionnaire, le 28 avril 1794, à Paris, et le dernier de sa maison.

Le lieutenant-général François-Louis de Neufville, duc de Villeroy. Le secrétaire du gouvernement, M. Raffanau.

(2) Commandant pour le Roi dans la ville de Lyon et la province du Lyonnais, Forez et Beaujolais, le marquis de Rochebaron, de la maison de La Rochefoucauld. Son hôtel était rue Sala.

(3) M. Dominique Le Gras.

(4) Etienne Prost de Grangeblanche.

(5) Camille Perrichon